

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public indiquant aux fournisseurs qu'un service ou une agence compte octroyer un contrat pour la fourniture de biens ou de services ou un contrat de construction à un fournisseur déterminé au préalable, permettant ainsi aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à participer à un appel d'offres en soumettant un énoncé des compétences. Si aucun fournisseur ne soumet un énoncé des compétences qui est conforme aux exigences décrites au PAC, le ou avant la date de clôture indiquée au PAC, l'agent responsable des contrats peut procéder à l'octroi du contrat au fournisseur déterminé au préalable.

## 1. Définition des besoins :

Le Service correctionnel doit offrir des programmes afin d'aider les criminels à modifier leur comportement criminel et à améliorer leur potentiel de réinsertion sociale. De nombreuses recherches démontrent que la toxicomanie se manifeste différemment chez les femmes et les hommes. En conséquence, afin que ce programme soit efficace, il doit offrir des renseignements spécifiques aux besoins des femmes en tenant compte du contexte de leurs vies tout en étant profondément ancré dans un modèle qui met l'accent sur l'indépendance et la sécurité. Ce travail comporte les éléments suivants :

### 1.1 Objectifs :

Le contractant doit offrir un programme qui est spécifique aux besoins des femmes en tenant compte du contexte de leurs vies tout en étant profondément ancré dans un modèle qui met l'accent sur l'indépendance et la sécurité.

### 1.2. Tâches :

Le contractant doit :

- Élaborer un programme de prévention de la rechute axé sur les besoins des délinquantes
- Faire la prestation des sessions de programmes (minimum de 2 heures par session par semaine).
- Soumettre des rapports des activités du programme et possiblement assurer une participation individuelle de la part des délinquants, ainsi que des rapports de progrès.

### 1.3. Résultats attendus :

Les délinquantes assimileront des stratégies pour composer avec la toxicomanie et améliorer leurs chances de réussir leur réinsertion sociale.

### 1.4 Normes de rendement :

Emplacement : La prestation du programme doit se faire dans un local désigné à l'établissement Nova, un établissement fédéral à plusieurs niveaux de sécurité pour femmes, situé à Truro (Nouvelle-Écosse).

Participant au programmes : Les délinquantes ayant des problèmes de toxicomanie, qui participent aux sessions des programmes volontairement et en groupe.

Fréquence et durée des sessions du programme : Une session d'une durée de deux heures sera donnée chaque semaine.

Modèle et contenu du programme : Le modèle du programme est hebdomadaire, à admission continue et de soutien pour les délinquantes fédérales. Il doit traiter des besoins particuliers des délinquantes toxicomanes.

Le contenu du programme doit mettre l'accent sur le développement des habiletés du toxicomane à appliquer des techniques de prévention de la rechute, de solution à des problèmes et la reconnaissance des situations à haut niveau de risque lors de la lutte contre la toxicomanie.

Le programme doit préparer les femmes à poursuivre leur récupération et à assurer leur abstinence lors de leur libération en les aidant à avoir les contacts appropriés dans la collectivité. Ces objectifs sont atteints à l'aide d'un groupe de soutien hebdomadaire à admission continue.

Rapports : Le facilitateur doit soumettre des rapports mensuels au Gérant des programmes pour faire état du contenu des programmes. Ce rapport doit indiquer les noms des délinquantes qui participent au groupe.

Le facilitateur doit rédiger des rapports individuels à la demande du Gérant des programmes ou de l'équipe de gestion de cas, décrivant les progrès et la participation des délinquantes au groupe.

Les rapports doivent être rédigés en langue anglaise, être imprimés sur support papier et être enregistrés sur un support électronique également. Les copies électroniques doivent être en Microsoft Word 6.0 ou selon un programme de traitement de texte compatible.

#### 1.5 Livrables :

1.5.1 Fournir des rapports mensuels précisant le contenu du programme présenté lors des sessions de groupe, ainsi que les noms des participantes. Fournir des rapports mensuels qui décrivent le contenu du programme présenté pendant les sessions de groupe, ainsi que les noms des participantes.

Faire la prestation d'une (1) session du Programme de prévention de la rechute pour délinquantes chaque semaine pour un maximum de cinquante-deux (52) sessions sur la durée contractuelle d'un (1) an.

Remettre des rapports de participation et de progrès pour chaque délinquante selon la demande. .

#### 1.5.2 Utilisation de papier :

a. Si des documents doivent être imprimés, à moins que l'Autorité du projet indique autrement, le format par défaut est en noir et blanc et recto-verso.

b. Le contractant doit s'assurer que le matériel est imprimé sur du papier ayant un contenu minimal recyclé de 30 % et/ou qui est certifié comme étant en provenance d'une forêt gérée durablement.

c. Le contractant doit recycler les documents imprimés qui ne sont plus nécessaires (conformément aux normes de sécurité).

#### 1.6 Exigences :

##### 1.6.1 Emplacement du travail :

a. Le contractant doit effectuer le travail à l'Établissement Nova pour femmes, 180, rue James, Truro (Nouvelle-Écosse) dans un local désigné par l'établissement.

b. Déplacements

ii Aucun déplacement n'est requis pour la réalisation du travail en vertu de ce contrat.

##### 1.6.2 Langue de travail :

Le contractant doit effectuer tout le travail en langue anglaise.

### 1.6.3 Exigences de sécurité :

Les exigences de sécurité suivantes font partie de ce contrat :

a. Le contractant doit en tout temps pendant l'exécution du contrat, détenir une cote de sécurité au niveau « fiabilité » émise par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

b. Les membres du personnel du contractant qui doivent avoir accès aux lieux du travail sensibles doivent posséder CHACUN une cote de sécurité au niveau « fiabilité » qui est émise par le DSIC/TPSGC.

c. Des sous contrats qui contiennent des exigences de sécurité ne DOIVENT PAS être octroyés en l'absence de l'autorisation écrite au préalable du DISC/TPSGC.

d. Le contractant doit se conformer aux dispositions :

- de la liste de vérification des exigences de sécurité ;
- du Manuel de la sécurité industrielle (la dernière édition)

Tous les membres du personnel du contractant qui doivent se rendre dans les établissements correctionnels du SCC doivent subir une vérification par l'entremise du Centre de renseignements de la police canadienne (CRPC) à l'entrée de l'établissement.

### 2. Exigences minimales essentielles :

Un fournisseur intéressé doit démontrer à l'aide d'un énoncé des compétences qu'il est conforme aux exigences suivantes :

#### Expérience:

Au moins deux (2) années d'expérience en donnant des conseils aux femmes, notamment en rapport avec la toxicomanie.

Au moins deux (2) années d'expérience en facilitant du travail de groupe auprès des femmes qui ont des grands besoins.

### 3. Applicabilité d'une entente sur le commerce à ce contrat.

Ce contrat est sujet à l'entente suivante concernant le commerce : **Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).**

Les exigences procédurales des autres ententes internationales sur le commerce seront respectées en raison de la conformité aux exigences procédurales de l'ALÉNA.

### 4. Marché réservé aux entreprises autochtones

Cette demande de service n'est pas réservée aux fournisseurs autochtones.

### 5. Entente sur les revendications territoriales globales

Cette demande de service n'est pas sujette à une Entente sur les revendications territoriales globales.

### 6. Justification pour le choix d'un fournisseur précis

Ce contrat a fait l'objet d'un appel de propositions et aucune proposition d'un contractant n'a été reçue. Le fournisseur pré identifié fait la prestation du programme depuis les dix (10) dernières années.

#### 7. Exception en vertu des Règlements du gouvernement régissant les contrats

L'exception suivante en vertu des Règlements du gouvernement régissant les contrats est invoquée pour les fins de cette demande de service :

d) Uniquement une personne est en mesure d'exécuter le contrat. (Aucune proposition n'a été reçue.)

#### 8. Exclusions et/ou motifs pour un appel d'offre limité

L'exclusion suivante et/ou les motifs suivants pour un appel d'offre limité sont invoqués en vertu des articles des ententes régissant le commerce :

#### **Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) - Article 1016 : Procédures d'appel d'offres limitées, article 2.**

(a) lorsqu'aucune soumission n'aura été déposée en réponse à un appel d'offres fait selon une procédure ouverte ou sélective, ou lorsque les soumissions déposées seront le résultat d'une collusion ou ne seront pas conformes aux conditions essentielles de l'appel d'offres, ou émaneront de fournisseurs ne remplissant pas les conditions de participation prévues conformément au présent chapitre, pour autant que les conditions de l'appel d'offres initial ne soient pas substantiellement modifiées pour le marché qui sera adjugé.

#### 9. Propriété intellectuelle

Le contractant sera le propriétaire de la propriété intellectuelle découlant du contrat proposé.

#### 10. Durée du contrat proposé, ou les dates de livraison :

Le contrat proposé est d'une durée d'un (1) an, du 17 février 2014 au 16 février 2015 avec une option de renouvellement pendant quatre (4) périodes supplémentaires d'un an.

#### 11. Estimé des coûts du contrat

La valeur estimée du contrat, y compris les options, est de **72 000,00 \$** (TPS/TVH en sus).

#### 12. Nom et adresse du fournisseur pré identifié :

Nom : Mme Edith A. Short

Adresse : 14, rue Thistle, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 2V3

#### 13. Le droit des fournisseurs de soumettre un énoncé des compétences

Les fournisseurs qui considèrent qu'ils possèdent les compétences et la disponibilité pour fournir les biens, les services ou les services de construction décrits au PAC peuvent soumettre un énoncé des compétences par écrit à la personne ressource indiquée à cet avis le ou avant la date et l'heure de clôture de cet avis. Cet énoncé des compétences doit clairement indiquer comment le fournisseur respecte les exigences indiquées.

14. Date et heure de clôture pour soumettre un énoncé des compétences

La date et l'heure butoir pour accepter un énoncé des compétences est le **10 février 2014 à 14 :00 HAA.**

15. Demandes de renseignements et soumission d'un énoncé des compétences

On doit communiquer avec la personne suivante en ce qui concerne les demandes et afin de soumettre un énoncé des compétences :

Andrea Nugent  
Agente régionale des contrats  
1045, rue Main, 2e étage  
Moncton (N-B) E1C 1H1  
Téléphone : 506-851-6399  
Télec. : 506-851-6327  
Courriel : [andrea.nugent@csc-scc.gc.ca](mailto:andrea.nugent@csc-scc.gc.ca)